



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 03 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean AILLAUD.

DELIBERATION N° B-2022-007

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE – PHASE III

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 21 - PROCURATION : 1 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Christian MALBEC
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GOULT : M. Didier PERELLO
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Zone de loisirs du plan d'eau à Apt »,

Vu, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, l'Etat et Enedis,

Vu, la circulaire du Préfet du 19/11/2021 pour l'appel à projets au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu, le plan de relance du Conseil Départemental « Plus en avant » 2020-2023 destiné à soutenir la réalisation de projets d'investissements portés par les intercommunalités du Vaucluse et les Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont Ventoux,

Considérant, la volonté de la CCPAL de favoriser le potentiel touristique de la zone de loisirs du plan d'eau d'Apt, en développant les activités sportives, de loisirs et touristiques,

Considérant, que l'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à **774 241.00 € HT** soit : **929 089.20 € TTC**,

Considérant, que la requalification de la zone de loisirs du plan d'eau entre dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Axe 4.5 – Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs,

Le Président, propose au Bureau de délibérer afin de d'approuver le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions auprès de l'état au titre de la DETR et du Département au titre du plan de relance « Plus en Avant ».

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
Aménagement touristique de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille	Travaux de voirie et parking :	273 515.00 €	Etat -DETR : 50%	350 000.00 €
	Signalétique :	1 200.00 €		
	Terrassement containers enterrés :	25 000.00 €	CD (232 272.30 € Soit 30%)	210 000.00 €
	Extension paysagère du site :	62 300.00 €		
	Aménagement aire de jeux :	32 000.00 €		
	Terrassement toilettes publiques :	6 666.00 €	Autofinancement : 20%	140 000.00 €
	Installation toilettes publiques :	30 858.00 €		
	Branchement des eaux usées :	1 500.00 €		
	Terrain de Beach :	100 700.00 €		
	Eclairage public terrain :	35 000.00 €		
	Terrassement d'un Club House :	20 000.00 €		
	Création d'un club house :	111 000.00 €		
	Mobilier urbain :	4 124.00 €		
	Réseaux de raccordement :	5 000.00 €		
	Mission Maîtrise d'œuvre (8%) :	61 378.00 €		
Mission SPS :	4 000.00 €			
Total de l'opération	774 241.00 €			
Total des dépenses plafonnées 700 000.00 €		Total dépenses plafonnées	700 000.00 €	

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Sollicite, une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de **350 000.00 €** (50% des dépenses plafonnées à 700 000.00 €),

Sollicite, une subvention du Département au titre du plan de relance « Plus en Avant » à hauteur de 30%,

Autorise, Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

